

**PROCES-VERBAL  
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 AVRIL 2026**



Le vingt-trois avril deux mil vingt-six, à dix-neuf heures minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la Ville de ROCROI, en Mairie de Rocroi, Salle du Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier individuel en date du quinze avril deux mil vingt-six, sous la présidence de Monsieur Brice FAUVARQUE, Maire.

**Présents : 17**

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

**FAUVARQUE Brice, GALLET Candy, GABRIEL Joël, BENTZ Sylviane, DA SILVA Jacinthe, ARTISSON Damien, CHIROUSSOT DE BIGAULT DE CAZANOVE Jean, COULON Ophélie, DELEGRANGE Olivier, DEMISSY Annie, DURBECQ Damien, FAGIS Lysian, FAUCONNIER Eric, LAUDY Sylvain, LEBLANC Karine, MARECHAL Fanny, MOZZI Daniel**

**Absents excusés : 2**

**Mme ABDESSALEM Danièle et M. Eddy LALLEMENT**

**Procurations(s) : 1**

**M. Eddy LALLEMENT à M. Damien ARTISSON**

<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>: 19</b>
<b>Nombre de présents</b>	<b>: 17</b>
<b>Nombre de procurations</b>	<b>: 1</b>
<b>Nombre de votants</b>	<b>: 18</b>

**Est élue secrétaire de séance Madame Jacinthe DA SILVA**

-----

La séance est ouverte à dix-neuf heures sous la présidence  
de Monsieur Brice FAUVARQUE, Maire.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.  
Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

***L'Ordre du Jour suivant est adopté à l'unanimité  
sans question supplémentaire.***



**AFFAIRES FINANCIERES**

Adoption du compte administratif Ville – Année 2025  
Affectation du résultat - Ville – Année 2025  
Compte de gestion Ville – Année 2025  
Adoption du compte administratif Service Assainissement – Année 2025  
Affectation du résultat Service Assainissement – Année 2025  
Compte de gestion Service Assainissement – Année 2025  
Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales – Année 2026  
Budget primitif Ville – Année 2026  
Budget primitif Service Assainissement – Année 2026  
Versement d'une subvention – Budget CCAS  
Énumération des dépenses affectées à l'article 623  
Attribution des subventions aux associations – Année 2026  
Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Rocroi Sports Nature  
Parcelle de terrain – Rue des Mésanges  
Révision du PLU  
Remboursement de la carte cadeau et facture frais photocopie par le CCAS  
Encaissement de chèque

**PERSONNEL**

Création d'un emploi - Accroissement saisonnier d'activité – Service Technique  
Création d'un emploi permanent et recrutement d'un agent – Cadre d'emploi des adjoints techniques

**AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

Mise à disposition des salles  
Délégation donnée au maire dans le cadre des marchés publics  
Désignation des membres – organismes extérieurs : PNR, Village Etape, ...  
Désignation de la commission communale des impôts directs  
Désignation des membres : commission d'appel d'offres  
Désignation des membres – commissions internes  
Convention de terrasses pour les commerçants

**INFORMATIONS**

Liste des dépenses engagées conformément à la délégation  
Liste des déclarations d'intention d'aliéner conformément à la délégation  
Etudiants URCA  
Frelons asiatiques  
Festi-Arts – Journée du patrimoine  
Nouvelle organisation des services de la Mairie  
Fixation des dates des prochains conseils municipaux

\* \* \*

**AFFAIRES FINANCIERES**

**DELIBERATION N° 23-2026 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF VILLE – ANNEE 2025**

**Rapporteur : Sylviane BENTZ**

**Monsieur Brice FAUVARQUE quitte la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote**

Votants : 17  
Pour : 17  
Contre :  
Abstention(s) :

Après lecture et étude du Compte Administratif de la Ville pour l'exercice 2025,

Le résultat final laissant apparaître un excédent de clôture de **1 888 931.96 €**, soit :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	1 153 909.72
	Réalisé :	932 396.28
	Reste à réaliser :	106 096.00
Recettes	Prévu :	1 153 909.72
	Réalisé :	649 285.85
	Reste à réaliser :	0.00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	4 136 863.66
	Réalisé :	2 235 201.15
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	4 136 863.66
	Réalisé :	4 407 243.54
	Reste à réaliser :	0.00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	- 283 110.43
Fonctionnement :	2 172 042.39
Résultat global :	1 888 931.96

Le Maire étant sorti, conformément à la loi, Mme Sylviane BENTZ, 3<sup>ème</sup> Adjointe, fait voter le Compte Administratif qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**DELIBERATION N° 24-2026 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT VILLE – ANNEE 2025**

**Rapporteur : Brice FAUVARQUE**

Votants : 18  
Pour : 18  
Contre :  
Abstention(s) :

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de la Ville de l'exercice 2025,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	<b>101 574.73</b>
- un excédent reporté de :	<b>2 070 467.66</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>2 172 042.39</b>
- un déficit d'investissement de :	<b>283 110.43</b>

- un déficit des restes à réaliser de :	<b>106 096.00</b>
Soit un besoin de financement de :	<b>389 206.43</b>

**Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : Excédent	<b>2 172 042.39</b>
Affectation complémentaire en réserve (1068)	<b>389 206.43</b>
Résultat reporté en fonctionnement (002)	<b>1 782 835.96</b>
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	<b>283 110.43</b>

### **DELIBERATION N° 25-2026 : COMPTE DE GESTION VILLE – ANNEE 2025**

#### **Rapporteur : M. le Maire**

Votants : 18  
Pour : 18  
Contre :  
Abstention(s) :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le **Compte de Gestion de la Ville** pour l'année 2025, identique au Compte Administratif 2025 approuvé ce jour, par délibération n° 23-2026.

### **DELIBERATION N° 26-2026 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE ASSAINISSEMENT – ANNEE 2025**

#### **Rapporteur : Sylviane BENTZ**

Votants : 17  
Pour : 17  
Contre :  
Abstention(s) :

**Monsieur Brice FAUVARQUE quitte la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote**

Après lecture et étude du Compte Administratif du service Assainissement pour l'exercice 2025,

Le résultat final laissant apparaître un excédent de clôture de **397 544.25 €**, soit :

#### **Investissement**

Dépenses	Prévu :	103 069.63
	Réalisé :	32 187.40
	Reste à réaliser :	21 897.00
Recettes	Prévu :	103 069.63
	Réalisé :	103 069.63
	Reste à réaliser :	0.00

#### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	402 280.91
	Réalisé :	86 820.04
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	402 280.91
	Réalisé :	413 482.06
	Reste à réaliser :	0.00

#### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	70 882.23
Fonctionnement :	326 662.02
Résultat global :	397 544.25

Le Maire étant sorti, conformément à la loi, Mme Sylviane BENTZ, 3<sup>ème</sup> Adjointe, fait voter le Compte Administratif qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**DELIBERATION N° 27-2026 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT SERVICE ASSAINISSEMENT – ANNEE 2025**

**Rapporteur : Brice FAUVARQUE**

Votants : 18  
Pour : 18  
Contre :  
Abstention(s) :

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du service Assainissement de l'exercice 2025,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	<b>24 511.11</b>
- un excédent reporté de :	<b>302 150.91</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>326 662.02</b>
- un excédent d'investissement de :	<b>70 882.23</b>
- un déficit des restes à réaliser de :	<b>21 897.00</b>
Soit un besoin de financement de :	<b>48 985.23</b>

**Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : Excédent	<b>326 662.02</b>
Affectation complémentaire en réserve (1068)	<b>0.00</b>
Résultat reporté en fonctionnement (002)	<b>326 662.02</b>
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	<b>70 882.23</b>

**DELIBERATION N° 28-2026 : COMPTE DE GESTION SERVICE ASSAINISSEMENT – ANNEE 2025**

**Rapporteur : Brice FAUVARQUE**

Votants : 18  
Pour : 18  
Contre :  
Abstention(s) :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le **Compte de Gestion du service Assainissement** pour l'année 2025, identique au Compte Administratif 2025 approuvé ce jour, par délibération n° 26-2026.

**DELIBERATION N° 29-2026 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2026**

**Rapporteur : Brice FAUVARQUE**

Votants : 18  
Pour : 18  
Contre :  
Abstention(s) :

Le produit fiscal notifié et attendu de 683 101.00 € étant suffisant pour équilibrer le budget primitif 2026,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de fixer le taux de fiscalité comme suit :

<b>Taxe foncière sur le bâti</b>	<b>Taux</b>	<b>41,12 %</b>
<b>Taxe foncière sur le non bâti</b>	<b>Taux</b>	<b>32.08 %</b>
<b>Taxe d'habitation sur les résidences secondaires</b>	<b>Taux</b>	<b>12,48 %</b>

**DELIBERATION N° 30-2026 : BUDGET PRIMITIF VILLE – ANNEE 2026**

Votants : 18  
 Pour : 18  
 Contre :  
 Abstention(s) :

**Rapporteur : Brice FAUVARQUE**

Vu la présentation de l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus en 2025 ;

Vu l'envoi du projet du budget en date du 10 avril 2026 à l'ensemble des membres du conseil municipal, conformément à l'article L. 1612-26 du CGCT ;

Après avoir entendu le rapporteur,

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, adopte les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses, à la section d'investissement et fonctionnement :

**Investissement**

Dépenses :	<b>672 390.43</b>
Recettes :	<b>672 390.43</b>

**Fonctionnement**

Dépenses :	<b>3 860 996.96</b>
Recettes :	<b>3 860 996.96</b>

**DELIBERATION N° 31-2026 : BUDGET PRIMITIF SERVICE ASSAINISSEMENT – ANNEE 2025**

Votants : 17  
 Pour : 17  
 Contre :  
 Abstention(s) :

**Rapporteur : M. le Maire**

Vu l'envoi du projet du budget en date du 10 avril 2026 à l'ensemble des membres du conseil municipal, conformément à l'article L. 1612-26 du CGCT,

Après avoir entendu le rapporteur,

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, adopte les propositions nouvelles du Budget Primitif du Service Assainissement de l'exercice 2026, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses, à la section d'investissement et fonctionnement :

**Investissement**

Dépenses :	<b>114 895.23</b>
Recettes :	<b>114 895.23</b>

**Fonctionnement**

Dépenses :	<b>426 792.02</b>
Recettes :	<b>426 792.02</b>

**DELIBERATION N° 32-2026 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION – BUDGET C.C.A.S.**

Votants : 18  
 Pour : 18  
 Contre :  
 Abstention(s) :

**Rapporteur : Brice FAUVARQUE**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'octroyer au **Centre Communal d'Action Sociale** une subvention d'un montant de **302 000 €**, afin d'aider au financement des différentes actions sociales (Site multi-

accueil, cantine, centre de loisirs, bourses étudiants...).

Le C.C.A.S. est chargé de verser cette subvention en fonction des besoins de ses budgets annexes.

Autorise M. le Maire à procéder au versement par douzième et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

### **DELIBERATION N° 33-2026 : ENUMERATION DES DEPENSES AFFECTEES A L'ARTICLE 623**

#### **Rapporteur : Brice FAUVARQUE**

Votants : 18  
Pour : 18  
Contre :  
Abstention(s) :

Monsieur le Maire énumère les dépenses de fonctionnement affectées à l'article 623 (Publicité, Publications, Relations publiques), à savoir :

- Fourniture boissons et alimentations pour diverses cérémonies (8 mai, 18 juin, 14 juillet, 11 novembre, fête de Noël des enfants des écoles, maisons fleuries, ...)
- Fourniture de fleurs (gerbes pour cérémonies, gerbes pour décès, mariage, fleurissement des tombes militaires)
- Animation de la fête de Noël des écoles
- Restauration suite à réunions et cérémonies
- Vin d'honneur pour diverses manifestations
- Animation du 13 juillet et de la fête patronale
- Feu d'artifice

### **DELIBERATION N° 34-2026 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2026**

#### **Rapporteur : Brice FAUVARQUE**

Votants :  
Voir ci-contre  
Pour :  
Contre :  
Abstention(s) :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la répartition des subventions de l'année 2026 aux différentes associations comme suit :

<b>Les Motards de l'Etoile</b>	<b>700,00 €</b>
<i>M. Eric FAUCONNIER ne prend part ni au débat, ni au vote</i>	
<i>Votants : 17                      Pour : 17</i>	
<b>Les Tireurs de l'Etoile</b>	<b>1 000,00 €</b>
<i>M. Lysian FAGIS ne prend part ni au débat, ni au vote</i>	
<i>Votants : 17                      Pour : 17</i>	
<b>Avenir Sportif Bourg-Rocroi</b>	<b>3 600,00 €</b>
<i>M. Daniel MOZZI ne prend part ni au débat, ni au vote</i>	
<i>Votants : 17                      Pour : 17</i>	
<b>Harmonie Municipale</b>	<b>7 200,00 €</b>
<b>Rocroi Tennis Club</b>	<b>2 208,00 €</b>
<b>Ardennes Génétique</b>	<b>500,00 €</b>
<b>U.N.C. Section Rocroi</b>	<b>500,00 €</b>

<b>Théâtre Rocroi</b>	<b>500,00 €</b>
<b>Association Equilibre</b>	<b>300,00 €</b>
<b>Comité des Œuvres Sociales</b>	<b>5 400,00 €</b>
<b>U.S.R. Tennis de Table</b>	<b>500,00 €</b>
<b>Donneurs de Sang</b>	<b>100,00 €</b>
<b>ADMR</b>	<b>300,00 €</b>
<b>Comité d'animation des Anciens de l'EHPAD</b>	<b>200,00 €</b>
<b>Les restaurants du cœur</b>	<b>500,00 €</b>
<b>Pôle scolaire</b>	<b>2 166,00 €</b>
<b>Ecole d'Hiraumont</b>	<b>521,40 €</b>
<b>Porte de France Natation</b>	<b>300,00 €</b>

*Votants : 17    Pour : 17*

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association **Les Tireurs de l'Etoile**, d'un montant de **3 000 €**, pour l'achat de nouvelles carabines.

Cependant cette subvention sera versée après obtention des factures correspondantes.

*M. Lysian FAGIS ne prend part ni au débat, ni au vote*

*Votants : 17    Pour : 17*

Autorise M. le Maire à procéder au versement et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**DELIBERATION N° 35-2026 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ROCROY SPORTS NATURE**

**Rapporteur : Brice FAUVARQUE**

*Damien ARTISSON ne prend part ni au débat, ni au vote*

Votants : 16  
Pour : 16  
Contre :  
Abstention(s) :

Dans le cadre de l'organisation du 7ème trail du plateau de Rocroy du 12 avril 2026, par l'association Rocroy Sports Nature,

Vu la demande de financement de l'association ROCROY SPORTS NATURE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'accorder un soutien financier à ce projet et d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de **1 000 €**.

Autorise M. le Maire à procéder au versement et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Votants : 18  
(voir ci-contre)  
Pour :  
Contre :  
Abstention(s) :

## **DELIBERATION N° 36-2026 : PARCELLE DE TERRAIN – RUE DES MESANGES**

### **Rapporteurs : Brice FAUVARQUE et Candy GALLET**

Vu la demande de Monsieur Sébastien BURIDANT qui souhaite acquérir une parcelle de terrain appartenant au domaine public, située dans le prolongement de la propriété de ses parents, afin d’y créer un jardin potager.

Vu l’avis du service des domaines en date du 27 mars 2026,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés décide de ne pas vendre cette parcelle de terrain afin de ne pas dénaturer le quartier.

#### **Résultat du vote :**

- Contre la vente : 12 voix
- Pour la vente : 3 voix (*Lysian FAGIS, Eric FAUCONNIER et Daniel MOZZI*)
- Abstention : 3 voix (*Damien ARTISSON et sa procuration et Damien DURBECQ*)

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

## **DELIBERATION N° 37-2026 : PRESCRIPTIONS DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D’URBANISME**

### **Rapporteurs : Brice FAUVARQUE et Joël GABRIEL**

Votants : 18  
Pour : 18  
Contre :  
Abstention(s) :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son Article L. 2121-29 ;

Vu le code de l’urbanisme, notamment ses articles L. 103-2 à L. 103-6, L. 111-3, L. 132-7, L. 132-9, L. 153-31 à L. 153-35, R. 153-20 et R. 153-21 ;

Vu le plan local d’urbanisme de la commune de Rocroi :

- approuvé le 19 février 2009 ;
- modifié le 22 novembre 2018 et le 7 décembre 2021 ;
- révisé le 7 décembre 2021 ;
- mis à jour le 3 mars 2022.

#### **Exposé préalable**

Monsieur le Maire indique que la présente délibération a pour objet la prescription de la révision générale du Plan Local d’Urbanisme (PLU) et d’en définir les modalités de concertation.

Il est rappelé que la commune de Rocroi dispose d’un PLU approuvé le 19 février 2009 qui a fait l’objet de plusieurs procédures d’évolutions au cours des années précédentes.

Compte-tenu des nombreuses évolutions législatives et réglementaires de ces dernières années et l’adoption notamment du Schéma de Cohérence Territorial Nord-Ardenne le 8 juillet 2025, il est temps de procéder à une révision générale du PLU.

Cette révision est donc engagée dans un souci de mise en compatibilité juridique afin d’intégrer les dernières dispositions législatives et réglementaires en vigueur et mais également dans un souci de prise en compte des nouveaux enjeux environnementaux,

démographiques, économiques et commerciaux. C'est également une opportunité de mener, dans le cadre d'une concertation, une réflexion sur son développement, tout en assurant une maîtrise de l'occupation des espaces.

Les objectifs poursuivis par la commune sont notamment les suivants :

- Définir une stratégie de développement de la commune à l'échelle des 10 prochaines années ;
- Identifier les axes de développement ;
- Préserver les espaces naturels et agricoles et favoriser une gestion économe de l'espace ;
- Mettre en compatibilité le Plu avec les documents supérieurs ;
- Intégrer les évolutions réglementaires et législatives applicables.

Après en et délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

**Article 1** : De prescrire la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Rocroi

**Article 2** : De fixer les objectifs poursuivis par cette révision tels que définis ci-avant

**Article 3** : Une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet de plan local d'urbanisme, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées sera organisée selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition du public en Mairie, d'éléments explicatifs au fur et à mesure de l'état d'avancement des études ;
- Mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- Possibilité d'adresser des observations par courrier à la mairie et par voie numérique ;
- Mise à disposition du public d'éléments explicatifs sur un site internet ;

La commune pourra ajouter toute autre initiative qu'elle juge pertinente pour favoriser une information et une concertation de qualité ;

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU. À l'issue de cette concertation, monsieur le Maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera et arrêtera le projet de PLU.

**Article 4** : De donner autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant, convention concernant l'élaboration du plan local d'urbanisme et pour solliciter une dotation de l'État pour les dépenses liées à l'élaboration du plan, conformément à l'Article L. 132-15 du code de l'urbanisme.

**Article 5** : Conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Conformément à l'Article L. 153-11 du code de l'urbanisme, elle sera notifiée :

- au préfet,
- au président du conseil régional,
- au président du conseil départemental,

- au président du parc naturel régional des Ardennes ,
- au président de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardennes,
- au président du syndicat mixte du SCOT Nord-Ardennes.
- au président de la chambre de commerce et d'industrie,
- au président de la chambre des métiers,
- au président de la chambre d'agriculture,
- aux maires des communes limitrophes de Bourg-Fidèle, Fumay, Gué-d'Hossus, Les Mazures, Revin, Sévigny-la-Forêt et Taillette.

Conformément à l'Article R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

### **DELIBERATION N° 38-2026 : REMBOURSEMENT D'UNE CARTE CARDEAU ET FRAIS DE PHOTOCOPIES**

**Rapporteur : Brice FAUVARQUE**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'émettre des titres de recettes à l'encontre des budgets du CCAS correspondant au remboursement des frais suivants :

- **Budget Site Multi-Accueil** : remboursement d'une carte cadeau d'une valeur de 500€ suite au départ en retraite de Mme JACQUET Marie Odile
- **Budget CCAS** : remboursement d'une facture de 213.48€ des Etablissements Payart, concernant le photocopieur du CCAS, réglée par erreur sur le budget de la Ville.

Autorise M. le Maire à établir les titres de recettes correspondants et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

### **DELIBERATION N° 39-2026 : ENCAISSEMENT DE CHEQUE**

**Rapporteur : Brice FAUVARQUE**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'encaissement du chèque suivant :

- un chèque émanant d'**ORANGE** relatif au remboursement d'un avoir suite à une résiliation d'une ligne téléphonique, d'un montant de **47,66 €** ;

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Votants : 18  
Pour : 18  
Contre :  
Abstention(s) :

Votants : 18  
Pour : 18  
Contre :  
Abstention(s) :

**PERSONNEL**

**DELIBERATION N° 40-2026 : CREATION D'UN EMPLOI – ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE – SERVICE TECHNIQUE**

Votants : 18  
Pour : 18  
Contre :  
Abstention(s) :

**Rapporteur : Brice FAUVARQUE**

Considérant que pour les besoins du service et renforcer l'équipe des services techniques pour la période estivale, il est nécessaire de créer un emploi non permanent et de recruter un adjoint technique territorial,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de créer un emploi non permanent et de recruter un **adjoint technique territorial à 20/35<sup>ème</sup>**, pour une **durée de 6 mois** à compter du **4 mai 2026**.

L'agent recruté percevra une rémunération mensuelle correspondant à l'indice brut 367.

Dégage les crédits correspondants et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour le recrutement et l'autorise à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**DELIBERATION N° 41-2026 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT ET RECRUTEMENT D'UN AGENT – CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES**

Votants : 18  
Pour : 18  
Contre :  
Abstention(s) :

**Rapporteur : Brice FAUVARQUE**

Par délibération 64-2021 du 22/07/2021 un emploi permanent avait été créé sur le grade « Adjoint Technique Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe »

Considérant que l'agent nommé sur ce poste fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026, il convient de lancer un appel à candidature pour un recrutement.

Dans le but de recevoir un maximum de candidature, il conviendrait de compléter la délibération actuelle, par la possibilité de recruter sur un des 3 grades du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de modifier la délibération susmentionnée en vigueur comme suit :

➤ La création à compter du **1<sup>er</sup> juin 2026** d'un emploi **d'agent polyvalent des services techniques** dans les grades, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet (**35/35<sup>ème</sup>**) suivants :

- Adjoint Technique
- Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe

pour exercer les missions ou fonctions suivants :

- Exécuter les travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments communaux

- Réaliser l'entretien courant de la voirie et des espaces publics
- Assurer l'entretien de base et le nettoyage des locaux, véhicules, engins, et matériels à disposition,
- Maintenir en état de fonctionnement et de propreté les surfaces et abords de la collectivité
- Entretien des espaces verts de la collectivité

➤ Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans maximum au cas où aucun fonctionnaire n'aurait pu être recruté en raison des besoins du service. . Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

➤ L'agent devra donc justifier de connaissances techniques et générales du fonctionnement d'une collectivité et des différentes réglementations liées aux missions et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

➤ D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

## AFFAIRES ADMINISTRATIVES

### **DELIBERATION N° 42-2026 : MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES**

**Rapporteur : Brice FAUVARQUE**

Vu les différentes demandes de mises à disposition des salles communales par différents organismes ou associations,

Vu la délibération n°125-2026 du 12 décembre 2026 fixant les tarifs des locations de salles.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- rappelle que seule la 1<sup>ère</sup> mise à disposition pour les associations est gracieuse.
- Le paiement d'une caution sera demandé pour toute location.
- Pour toutes les autres demandes de mise à disposition par des organismes autres qu'associatif, un tarif de location sera appliqué.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Votants : 18  
Pour : 18  
Contre :  
Abstention(s) :

**DELIBERATION N° 43-2026 : DELEGATION DONNEE AU MAIRE DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

Votants : 18  
Pour : 18  
Contre :  
Abstention(s) :

**Rapporteur : Brice FAUVARQUE**

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de déléguer à Monsieur le Maire, certaines des délégations prévues par l'article L. 2122-22 du CGCT,

Monsieur le Maire peut être autorisé, par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L. 2122-22 alinéa 4° du Code Général des Collectivités Territoriales et pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant les opérations relatives aux marchés passés selon une procédure adaptée.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dès le premier euro et jusqu'à 25 000 € HT.

Un état de l'ensemble des dépenses engagées conformément à la délégation sera présenté à chaque conseil municipal.

Autorise M. le Maire à signer tout document dans cette affaire.

**DELIBERATION N° 44-2026 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET MARCHES A PROCEDURES ADAPTEE**

Votants : 18  
Pour : 18  
Contre :  
Abstention(s) :

**Rapporteur : Brice FAUVARQUE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-22,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal.

Ont été désignés :

Titulaires	Suppléants
<b>Joël GABRIEL</b> <b>Sylviane BENTZ</b> <b>Lysian FAGIS</b>	<b>Candy GALLET</b> <b>Daniel MOZZI</b> <b>Olivier DELEGRANGE</b>

**M. Brice FAUVARQUE**, Maire, est président de droit de la Commission d'Appel d'Offres.

Cette commission sera également compétente pour les marchés à procédure adaptée

Autorise M. le Maire à signer tout document dans cette affaire.

**DELIBERATION N° 45-2026 : DESIGNATION DES MEMBRES – ORGANISMES EXTERIEURS**

**Rapporteur : Brice FAUVARQUE**

Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne différents membres pour siéger auprès des organismes suivants :

Votants : 18  
Pour : 18  
Contre :  
Abstention(s) :

**Conseil d'Administration du collège Multi-site de Rocroi Maubert**

Est désignée : **Candy GALLET**

**Conseil d'école Pôle Scolaire Rocroi Centre & Hiraumont**

Sont désignées : **Candy GALLET**  
**Karine LEBLANC**

**Conseil d'administration EHPAD Porte de France**

Sont désignés : **Brice FAUVARQUE**  
**Annie DEMISSY**  
**Fanny MARECHAL**

**Conseil d'Administration de l'APAJH 08**

Est désigné : **Olivier DELEGRANGE**

**Parc Naturel Régional des Ardennes**

Sont désignées :

Titulaire	Suppléant
<b>Annie DEMISSY</b>	<b>Karine LEBLANC</b>

**CLECT**

Est désigné : **Brice FAUVARQUE**

**Natura 2000**

Sont désignés : **Joël GABRIEL**  
**Olivier DELEGRANGE**

**Correspondant de la défense**

Sont désignés : **Brice FAUVARQUE** et son représentant **Eric FAUCONNIER**

**Village Etape**

Sont désignés : **Danielle ABDESSALEM**  
**Richard HUET**

**DELIBERATION N° 46-2026 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

**Rapporteur : Brice FAUVARQUE**

Votants : 18  
Pour : 18  
Contre :  
Abstention(s) :

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts qui prévoit l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, propose comme membres de la commission des impôts directs les personnes suivantes :

GALLET Candy	GABRIEL Joël
BENTZ Sylviane	LALLEMENT Eddy
DA SILVA Jacinthe	ABDESSALEM Danièle
ARTISSON Damien	
CHIROUSSOT DE BIGAULT DE CAZANOVE Jean	
C OULON Ophélie	DELEGRANGE Olivier
DEMISSY Annie	DURBECQ Damien
FAGIS Lysian	FAUCONNIER Eric
LAUDY Sylvain	LEBLANC Karine
MARECHAL Fanny	MOZZI Daniel
BINET Denis	BOQUET Bruno
MAIRY Nathalie	VOLTOLINI Francis
DURBECQ Muriel	GALICHET Jean-Claude
DERIDIAU Annick	BARRE Olivier
COCHARD Arnaud	BOUDESOCQUE Marielle
PAULET Jean-Luc	FAUVARQUE Emilie
ANGELES Michel	FORTIER Jean-Noël

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**DELIBERATION N° 47-2026 : DESIGNATION DES MEMBRES – COMMISSIONS INTERNES**

**Rapporteur : Brice FAUVARQUE**

Votants : 18  
Pour : 18  
Contre :  
Abstention(s) :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne différents membres pour siéger aux Commissions Communales et dans les Groupes de Travail suivants :

**Commission de Finances** (modification de la délibération n°21-2026 du 20 mars 2026)

Sont désignés : **Brice FAUVARQUE**  
**Candy GALLET**  
**Joël GABRIEL**  
**Sylviane BENTZ**  
**Jacinthe DA SILVA**  
**Eddy LALLEMENT**  
**Lysian FAGIS**  
**Damien ARTISSON**

**Commission Plan de circulation, Signalétique Ville, Eclairage Public & Monumental**

Sont désignés : **Réfèrent : Daniel MOZZI**  
**Olivier DELEGRANGE**  
**Jean CHIROUSSOT DE BIGAULT DE CAZANOVE**

**Candy GALLET  
Damien ARTISSON  
Fanny MARECHAL  
Eric FAUCONNIER  
Ophélie COULON**

#### **Commission Communication, Parc Informatique Collectivité**

Sont désignés : **Référent : Damien ARTISSON  
Eddy LALLEMENT  
Daniel MOZZI**

#### **Commission des Affaires Forestières**

Sont désignés : **Référent : Joël GABRIEL  
Candy GALLET  
Olivier DELEGRANGE  
Karine LEBLANC  
Jacinthe DA SILVA**

#### **Commission de Révision des Listes Electorales**

Sont désignés : **Annie DEMISSY  
Daniel MOZZI  
Damien DURBECQ  
Lysian FAGIS  
Sylvain LAUDY**

#### **Comité des Œuvres Sociales du personnel communal**

Sont désignés : **Ophélie COULON  
Candy GALLET**

#### **Plan Communal de Sauvegarde**

Sont désignés :

- Directeur des opérations des secours (DOS) : **Brice FAUVARQUE**
- Suppléant du DOS : **Eric FAUCONNIER**
- Responsable suppléant : **Candy GALLET**
- Responsable du pôle logistique/matériel : **Joël GABRIEL et Olivier DELEGRANGE**
- Responsable Pôle secrétariat/communication : **Damien ARTISSON et Jacinthe DA SILVA**
- Responsables Pôle Hébergement/ravitaillement : **Sylviane BENTZ et Annie DEMISSY**

#### **Commission Aménagement urbain, Fleurissement, Illuminations de Noël**

Sont désignés : **Référent : Jacinthe DA SILVA  
Karine LEBLANC  
Ophélie COULON  
Danielle ABDESSALEM  
Damien DURBECQ  
Jean CHIROUSSOT DE BIGAULT DE CAZANOVE**

### **Commission Animations, Culture, Festivités, Associations et Vie Sportive**

Sont désignés :            Référent : **Candy GALLET**  
**Ophélie COULON**  
**Joël GABRIEL**  
**Eric FAUCONNIER**  
**Fanny MARECHAL**

### **Commission Développement Economique, Commerces, Attractivité Touristique**

Sont désignés :            Référent : **Jean CHIROUSSOT DE BIGAULT DE CAZANOVE**  
**Brice FAUVARQUE**  
**Sylvain LAUDY**  
**Ophélie COULON**  
**Karine LEBLANC**  
**Eddy LALLEMENT**

### **Commission Scolaire et Education**

Sont désignés :            Référent : **Brice FAUVARQUE**  
**Candy GALLET**  
**Eddy LALLEMENT**  
**Lysian FAGIS**  
**Ophélie COULON**  
**Karine LEBLANC**

### **Commission Travaux Extérieurs, Voirie, Réseaux & Assainissement**

Sont désignés :            Référent : **Joël GABRIEL**  
**Olivier DELEGRANGE**  
**Eric FAUCONNIER**  
**Candy GALLET**

### **Commission Travaux Intérieurs**

Sont désignés :            Référent : **Daniel MOZZI**  
**Candy GALLET**  
**Karine LEBLANC**  
**Sylviane BENTZ**

### **Commission Sécurité**

Sont désignés :            Référent : **Eric FAUCONNIER**  
**Fanny MARECHAL**  
**Karine LEBLANC**

### **Commission Marque ROCROY**

Sont désignés :            Référent : **Eddy LALLEMENT**  
**Damien ARTISSON**  
**Brice FAUVARQUE**

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**DELIBERATION N° 48-2026 : CONVENTION DE TERRASSES POUR LES COMMERÇANTS**

Votants : 18  
Pour : 17  
Contre :  
Abstention(s) : 1  
*Lysian FAGIS*

**Rapporteur : Brice FAUVARQUE**

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une nouvelle convention de permis de stationnement afin d'y inclure l'obligation pour les commerçants d'utiliser les parasols fournis à l'effigie de la Marque ROCROY,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de maintenir le tarif de la redevance annuelle de 0,50 € le m<sup>2</sup> avec un minimum forfaitaire de 15 euros.
- d'accepter la convention telle qu'elle est proposée.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**INFORMATION(S)**

**LISTE DES DEPENSES ENGAGEES CONFORMEMENT A LA DELEGATION**

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des élus la liste des dépenses engagées conformément à la délégation, à savoir :

Date	Désignation	Entreprises	Montant TTC
25/02/2026	ENTRETIEN VEHICULE MME HALIN	GARAGE RIMBEAUX	463.60€
02/03/2026	PANNEAU OFFICE DE TOURISME	KYLIAN LAMBOT	250.00€
03/03/2025	NETTOYAGE BASSIN STATION EPURATION	VEOLIA	2 808.00€
04/03/2026	ADHESION FONDATION PATRIMOINE	FONDATION PATRIMOINE	200.00€
09/03/2026	ECHARPE DE MAIRE	STE NOUVELLE DULAUROY	46.80€
12/03/2026	TRAVAUX REMPARTS	M.B.A	46 347.00€
12/03/2026	REPLACEMENT THERMOSTAT AMBIANCE COMPLEXE	IDEX	304.32€
12/03/2026	FOURNITURES ADMINISTRATIVES – PAPIER	FLOQUET	187.80€
16/03/2026	TRAVAUX GOUTIERES HOTEL DU COMMERCE	LEGROS JOHN	2 754.00€
18/03/2026	ECHARPES ADJOINTS	STE NOUVELLE DULAUROY	93.60€
18/03/2026	BATTERIES ET PILES ALARME POLE SCOLAIRE OFFICE DE TOURISME ET SALLE ST NICOLAS	SONEPAR	518.61€
27/03/2026	PEINTURE BOIS – REMISE EN ETAT BANC	BARBOT	234.44€
30/03/2026	REPLACEMENT THERMOSTAT AMBIANCE LOGEMENT COMPLEXE	IDEX	304.32€
03/04/2026	TRAVAUX EN REGIE PEINTURE MAIRIE	BARBOT	245.26€
03/04/2026	CAGE ANIMAUX NASSE ET GANTS ANTI COUPURE - POLICE MUNICIPALE	GAMM VERT	307.46€
08/04/2026	CHEVALET PORTE NOM SALLE DU CONSEIL	FLOQUET IOBURO	35.16€
08/04/2026	TAMPONS ENCRE MAIRE ET ADJOINTS	PM BUREAU CONCEPT	267.12€
09/04/2026	INTERVENTION CONFIGURATION IMPRIMANTES	CHAMPAGNE REPRODUCTION	200.40€
09/04/2026	LAMPIONS ET TORCHES DEFILE 14 JUILLET	EURO BENGALE	249.14€
09/04/2026	FEU D'ARTIFICE 14 JUILLET	EURO BENGALE	3 000.00€

**LISTE DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER CONFORMEMENT A LA DELEGATION**

VENDEUR	ACHETEUR	ADRESSE	PARCELLES	Préempter par la mairie
ROBERT Cyril WALTISPURGER Clara	FERREIRA de AZEVEDO Maria Emilia	24 rue du Petit Fort	AB 530	NON
COLMANO Gino	DEBRENNE Teddy	Terrain – Le Grand Hongréau	C 1020	NON
UNIQUE Richard	HUET Guillaume	11 rue du Tour de ville	AB 122	NON
SAINGERY Samuel	DARCOURT Dylan	856 La Croix de Fer	D 54 – D 320	NON

**ETUDIANTS URCA**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a reçu du 31 mars au 3 avril 2026, des étudiants l'URCA chargés dans le cadre de leurs études de réaliser une étude de terrain et de proposer des solutions d'aménagement du territoire.

Il précise que les différentes commissions créées peuvent s'inspirer de leurs travaux portant sur divers points comme l'accessibilité, la circulation routière ou cycliste, la signalisation, l'aménagement urbain ou encore la végétalisation.

**FRELONS ASIATIQUES**

Eric FAUCONNIER informe le conseil municipal que la commune a mis en place une campagne de capture des frelons asiatiques. Pour l'instant, 20 pièges ont été posés sur l'ensemble du territoire avec l'aide de piégeurs volontaires.

**FESTI-ARTS – JOURNEE DU PATRIMOINE**

Lors des journées du patrimoine des 19 et 20 septembre 2026, Sylviane BENTZ indique qu'une exposition sera organisée au Bastion du Dauphin avec notamment les œuvres de Mario REBAUDENGO.

**NOUVELLE ORGANISATION DES SERVICES DE LA MAIRIE**

Monsieur Le Maire précise qu'il a réorganisé les services de la Mairie. Les services du CCAS sont désormais au rez-de-chaussée et le pôle : DGS, comptabilité bureau du Maire occupent les bureaux du 2<sup>ème</sup> étage.

**FERMETURE DE CLASSE ET SUPPRESSION DE POSTE A ROCROI CENTRE**

Monsieur Le Maire indique qu'à la prochaine rentrée scolaire, il n'y aura pas de fermeture de classe, ni de suppression de poste.

**FIXATION DES DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX**

**Jeudi 4 juin 2026  
Jeudi 23 juillet  
Jeudi 10 septembre  
Jeudi 15 octobre  
Jeudi 26 novembre  
Vendredi 11 décembre**

**BALADE DE LA FORET**

L'ensemble du conseil est invité le dimanche 23 mai 2026 à une balade dans la forêt communale suivi d'un moment conviviale à la Maison Forestière.

**La séance du conseil municipal du 23 avril 2026 comprend  
les délibérations du n° 23-2026 au n°48-2026**

**L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à zéro heure et quarante-cinq minutes.**

**Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.**

**Suivent les signatures**

<b>Le Maire :</b> Brice FAUVARQUE		<b>La secrétaire :</b> DA SILVA Jacinthe	
GALLET Candy		DELEGRANGE Olivier	
GABRIEL Joël		DEMISSY Annie	
BENTZ Sylviane		DURBECQ Damien	
LALLEMENT Eddy		FAGIS Lysian	
ABDESSALEM Danièle		FAUCONNIER Eric	
ARTISSON Damien		LAUDY Sylvain	
CHIROUSSOT DE BIGAULT DE CAZANOVE Jean		LEBLANC Karine	
COULON Ophélie		MARECHAL Fanny	
MOZZI Daniel			